Université BORDEAUX MONTAIGNE

UFR HUMANITES

Arrêté portant nomination des co-administrateurs provisoires du département de lettres de l'UFR Humanités

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

Vu *le code de l'éducation, et notamment son article L.713-1,-1°),*
Vu *les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*
Vu *les statuts en vigueur de l'UFR Humanités,*
Vu *la démission de Madame Béatrice Bloch de la direction du département de lettres le 1er septembre 2009,*

ARRÊTE

Article 1:
Sont nommés respectivement co-administrateurs provisoires du département de lettres de l'UFR Humanités, Madame Vérane Partensky, maître de conférences, et Monsieur Guillaume Flamery De Lachapelle, maître de conférences, pour la durée de la période courant de la date d'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'à la date de proclamation des résultats de la prochaine élection du / de la directeur /directrice du département de lettres de l'UFR Humanités.

Article 2:
Le présent arrêté est soumis à publication par voie d'affichage dans les locaux de l'UFR Humanités (Bâtiment I) et par voie de mise en ligne sur site web (entp) de l'université.

Article 3:
Le directeur général des services et la directrice de l'UFR Humanités sont chargés de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis au recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur d'académie de Bordeaux, chancelier des universités d'Aquitaine.

Fait à Pessac, le 06 septembre 2019.

La Présidente,

UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE PRÉSIDENCE

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le: 17 SEP. 2019

Transmis au recteur chancelier des universités le 16 SEP. 2019

Université Bordeaux Montaigne
Domaine universitaire F-33607 PESSAC Cedex
tél : +33 (0)5 57 12 44 44
www.u-bordeaux-montaigne.fr